



AILLAS ENSEMBLE

JANVIER 2026 #17

BULLETIN MUNICIPAL COMMUNE D'AILLAS



SOMMAIRE

Les Vœux du Maire p. 3 > Réunions du Conseil Municipal p. 4 à 14 >

La Vie Communale p. 15 à 20 > La Vie Associative p. 21 à 30 >

Coordonnées des Président(e)s d'Associations et

Rappel des Manifestations à venir p. 31 >

- Les infos pratiques p. 32 >



Vendredi 9 janvier, a eu lieu la cérémonie des vœux du maire et son conseil. Vous étiez nombreux à être présent. Un apéritif dinatoire a été offert à la fin de la cérémonie. Merci aux personnes présentes.



LE MOT DU MAIRE

Chers(es) Administrés(es),

Voici la fin du mandat, 6 ans déjà que nous travaillons ensemble pour le bien être de tous.

Je voulais ici remercier mon équipe, les adjoints, les conseillers et le personnel communal pour tout le travail effectué.

Une pensée particulière pour Monique notre secrétaire qui fait valoir ses droits à la retraite. Nous lui souhaitons longue vie et plein de bonnes choses.

Beaucoup de travail a été accompli, beaucoup reste à réaliser.

La qualité de vie à Aillas et le développement raisonné de la commune ont été notre guide. Nous persévérerons dans cette voie.

Avant les prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2026, nous organiserons une réunion électorale où nous ferons un compte rendu du mandat actuel et nous exposerons nos principaux projets. Vous en serez informés et la date vous sera communiquée ultérieurement. Bien entendu alors, nous vous présenterons aussi notre nouvelle équipe.

D'ici là, nous continuerons notre travail jusqu'au dernier jour.

Je vous incite vivement pour ceux qui ne le sont pas encore, à vous faire inscrire sur la liste électorale **avant le 6 février**.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une belle et heureuse année remplie de plaisirs simples et de bons moments partagés ensemble.

Bien cordialement,

Le Maire

ANDRÉ MARC BARNETT
Et le conseil Municipal

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois d'octobre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni – salle du Foyer Rural – sous la présidence de Mr André Marc BARNETT -Maire.

Date de convocation : 2 octobre 2025

PRESENTS : MM. BARNETT/BUZOS/GUILLOMON/Mme LAULAN/MM. CAZEAMJOU/COZ/

BREAUDEAU/Mme DANHEY/MM. LUCBERT/DUPAU/MAROT/Mmes LOIZELET/MAURIN.

Absente : Mme SAÏN

Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance.

Mr le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 26 AOUT 2025
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le conseil municipal
- Aménagement de la plaine des sports : Contrat de maîtrise d'œuvre
- Aménagement de la plaine des sports : Présentation du projet
- Aménagement de la plaine des sports : Proposition d'aménagement d'un terrain de rugby
- Budget 00200 – Délibération modificative N°3 – Virement de crédits
- Rénovation thermique mairie / école et accessibilité mairie :
 - Lot 2 - Charpente couverte : Entreprise TCB : Avenant N°2
 - Lot 6 - Revêtement sols durs : Entreprise JML : Avenant N°1
 - Lot 7 - Plomberie Chauffage ventilation : Entreprise FONTEYRAUD : Avenant N°1
(annule et remplace la délibération du 26 Août 2025)
 - Lot 7 - Plomberie Chauffage ventilation : Entreprise FONTEYRAUD : Avenant N°2
 - Lot 9 - Peinture : Etablissement FAU : Avenant N°1
- Tarif location salle des fêtes aux particuliers pour l'utilisation du coin traiteur
- Réponse à Mr le Préfet sur le devenir des syndicats intercommunaux d'électrification en Gironde
- Informations et questions diverses.

Mr le Maire demande le rajout des points suivants :

- Travaux de rénovation thermique mairie/école : Avenant N°3 au lot N°7
- Convention d'assistance spécifique aux Collectivités adhérentes au SIPHEM. Le conseil municipal accepte le rajout de ces points.

Approbation du compte rendu de la réunion du 26 AOUT 2025

Le compte rendu de la réunion du 26 AOUT 2025 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DEVIS POUR DIVISION DE PROPRIETE DANS LE CADRE DU DECLASSEMENT DE DEUX CHEMINS RURAUX

- DECISION N ° 17/2025

Décision prise par le Maire le 19 SEPTEMBRE 2025.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un devis présenté par la SCP Philippe ESCANDE de LA REOLE (33) pour l'établissement de documents modificatifs parcellaires suite au déclassement de deux chemins ruraux : Chemin de Pauly et Chemin de Denis.

Montant du devis : 1 530,00 € ht – 1 836,00 € ttc.

- DECISION N°18/2025

DEVIS POUR UN NOUVEAU RACCORDEMENT ELECTRIQUE A LA PLAINE DES SPORTS

Décision prise par le Maire le 23 SEPTEMBRE 2025.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un devis présenté par la Régie du Syndicat d' Electricité du Syndicat du Sud de LA REOLE pour la pose d'un nouveau raccordement triphasé 36 kVA en remplacement des branchements provisoires demandés à la régie lors de manifestations se déroulant sur la plaine des sports. Montant du devis : 272,45 € ht – 326,94 € ttc.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D25.09.001 : Aménagement de la plaine des sports : Contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du Contrat de Maîtrise d'œuvre établi par la Société A Fleurs de Terre — Mme BIGNOLLES Fabienne, mandataire et le cabinet ADDEXIA, bet VRD — Co traitant, concernant l'aménagement de la plaine des sports.

La mission confiée au maître d'œuvre par le maître d'ouvrage se décompose en plusieurs phases :

- Organisation de réunions
- Appropriation du dossier
- Etude DIAG/ définition du programme en concertation - Etude d' AVP

La rémunération de la mission est fixée comme suit :

- A Fleurs de Terre : 9 079,69 € ht- 10 895,63 € ttc
- ADDEXIA : 4 889,06 € ht- 5 866,87 € ttc soit : 13 968,75 € ht— 16 762,50 ttc

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'attribution du contrat de maîtrise d'œuvre à la société A Fleurs de Terre pour un montant de 9 079,69 € ht et ADDEXIA bet VRD pour un montant de 4 889,06 € ht pour les travaux précités.
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la maîtrise d'œuvre
- PREVOIT les crédits nécessaires au budget 2025.

D25.10.002 : Aménagement de la plaine des sports : Présentation du projet

Monsieur le Maire rappelle que depuis quelques années, la plaine sportive est délaissée par les associations du football et du tennis. Une réflexion concernant un aménagement de cet espace pourrait être engagée.

L'objectif de cet aménagement est de favoriser la pratique du sport de tous niveaux qu'il s'agisse d'activités de loisirs, de sport scolaire ou de compétition locales. Le projet met également l'accent sur la convivialité, la mixité des usages en intégrant des aménagements respectueux de l'environnement.

Monsieur le Maire souligne que depuis quelques années la commune a engagé des premières initiatives de revalorisation : Mise en accessibilité du club house, création d'un terrain de pétanque, skatepark, aire de jeux pour les enfants.

Ce projet sera conçu en concertation avec les associations qui utilisent cet espace mais également avec les enseignants et le conseil municipal des enfants au travers de différentes réunions.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet d'aménagement de la plaine des sports tel que présenté
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document afférent à la réalisation de ce projet.

D25.10.003 : Aménagement de la plaine des sports : Proposition d'aménagement d'un terrain de rugby

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de projet de création d'un club de rugby sur le territoire communal.

Il rappelle que depuis quelques années, l'association de football délaisse le terrain et qu'un aménagement à moindre coût de cet espace serait propice à l'accueil de ce nouveau club.

De plus, le projet de création d'un club de permettrait de :

- développer la pratique sportive locale
- favoriser la cohésion sociale et l'esprit d'équipe
- proposer une nouvelle activité sportive pour la jeunesse de la commune.
- faire revivre la plaine des sports

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur ce nouveau projet.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- prend acte de la présentation du projet de création d'un club de rugby,

- émet un avis favorable à l'aménagement d'un terrain de rugby ainsi que la poursuite des démarches nécessaires.

D25.10.004 : Budget communal 2025 - 00200 : Délibération modificative N°3- Virement de crédits

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire comptable,

Vu le budget voté le 1^{er} AVRIL 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ADOpte le délibération modificative N°3 du budget communal 00200 de 2025 portant ajustement des crédits, telle que présentée ci-dessous :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION INVESTISSEMENT				
- Opération 159 — Aménagement de la plaine des sports c/2115 : Terrains bâties		+ 16 762,50 €		
- Opération 158 — Achat terrain pour maison médicale c/2111 : Terrains nus	- 16 762,50 €			

D25.10.005 : Travaux de rénovation thermique mairie/ école : Avenant N°2 au lot N°2

Monsieur le Maire présent aux membres du conseil municipal l'avenant au marché de travaux concernant la rénovation thermique mairie/école pour le lot N°2 - Entreprise TCB

LOT N°2— Plomberie Chauffage Ventilation : Avenant N°2

Plus-value d'un montant de 6 469,00 € ht — 7 762,80 € ttc concernant la fourniture et pose de couvre-jardaines pour obstruer le vide des chevrons sous les préaux des classe 1/2 et 3/4.

Entreprise TCB de Loupiac de La Réole

Montant initial du marché	168 242,25 € ht
Avenant N°1.....	- 1 972,00 € ht
Avenant N°2 Objet de la délibération	+ 900,00 € ht
Nouveau montant du marché	167 170,25 € ht- 200 604,30 € ttc

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec les entreprises en application de la délibération N° D25.06.00101 du 16 juin 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution dans le cadre des travaux relatifs aux travaux de rénovation thermique mairie/école.

D25.10.006 : Travaux de rénovation thermique mairie/ école : Avenant N°1 au lot N°6

Monsieur le Maire présent aux membres du conseil municipal l'avenant au marché de travaux concernant la rénovation thermique mairie/école pour le lot N°6 - SARL JML

LOT N°6 — Revêtement sols et murs : Avenant N°2 Plus-value d'un montant de 275,00 € ht — 330,00 € ttc concernant la pose d'une crédence audessus de la vasque dans la classe 3.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Entreprise TCB de Loupiac de La Réole

Montant initial du marché	816,00 € ht
Avenant N°1 Objet de la délibération	275,00 € ht
Nouveau montant du marché	1 091,00 € ht - 1 309,20 € ttc

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec les entreprises en application de la délibération N° D25.06.00101 du 16 juin 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution dans le cadre des travaux relatifs aux travaux de rénovation thermique mairie/école.

D25.10.007: Travaux de rénovation thermique mairie/ école : Avenant N°1 au lot N°7 (Annule et Remplace la délibération D25.08.004 du 26 aout 2025)

Monsieur le Maire présent aux membres du conseil municipal l'avenant au marché de travaux concernant la rénovation thermique mairie/école pour le lot N°7— Entreprise FONTEYRAUD

LOT N°7 — Plomberie Chauffage Ventilation : Avenant N°1

Plus-value d'un montant de 6 469,00 € ht — 7 762,80 € ttc concernant la réfection des sanitaires de l'école suite à isolation intérieure des parois et ajout d'un ballon ECS dans la chaufferie.

Entreprise FONTEYRAUD de CADILLAC (33)

Montant initial du marché	70 650,00 € ht
Avenant N°1 Objet de la délibération	+6 469,00 € ht
Nouveau montant du marché	77 119,00 € ht - 92 542,80 € ttc

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec les entreprises en application de la délibération N° D25.06.00101 du 16 juin 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution dans le cadre des travaux relatifs aux travaux de rénovation thermique mairie/école.

D25.10.008: Travaux de rénovation thermique mairie/ école : Avenant N°2 au lot N°7

Monsieur le Maire présent aux membres du conseil municipal l'avenant au marché de travaux concernant la rénovation thermique mairie/école pour le lot N°7— Entreprise FONTEYRAUD

LOT N°7— Plomberie Chauffage Ventilation : Avenant N°2

Plus-value d'un montant de 1 078,00 € ht — 1 293,60 € ttc concernant le remplacement d'un évier et le remplacement d'un sanitaire classe 2

Entreprise FONTEYRAUD de CADILLAC (33)

Montant initial du marché	70 650,00 € ht
Avenant N°1	+ 6 469,00 € ht
Avenant N°2 Objet de la délibération	+1 078,00 € ht
Nouveau montant du marché	78 197,00 € ht - 93 836,40 € ttc

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec les entreprises en application de la délibération N° D25.06.00101 du 16 juin 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (pour :12 — contre : 1)

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution dans le cadre des travaux relatifs aux travaux de rénovation thermique mairie/école.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D25.10.009 : Travaux de rénovation thermique mairie/école : Avenant N°3 au lot 7

Compte tenu du manque de précision sur les travaux portés sur l'avenant présenté par l'entreprise FONTEYRAUD, le conseil municipal ne se prononce pas. Cet objet sera traité lors de la prochaine réunion.

D25.10.010 : Travaux de rénovation thermique mairie/école : Avenant N°1 au lot N°9

Compte tenu du manque de précision sur les travaux portés sur l'avenant présenté par les établissements FAU, le conseil municipal ne se prononce pas. Cet objet sera traité lors de la prochaine réunion.

D25.10.011 : Tarif location salle de fêtes aux particuliers pour l'utilisation du coin traiteur

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location de la salle des fêtes à savoir :

- 75 € pour les personnes de la commune
- 300 € pour les personnes hors commune.

Compte tenu de la fréquentation de cette salle, il souhaiterait qu'un tarif soit mis en place pour l'utilisation du gaz. Après discussion, certains conseillers ne sont pas favorables à cette proposition mais suggèrent d'augmenter le tarif de location de la salle qui serait porté comme suit :

- 85 € pour les personnes de la commune
- 345 € pour les personnes hors commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- FIXE le tarif de location de la salle des fêtes comme suit :
 - 85 € pour les personnes de la commune
 - 345 € pour les personnes hors commune
- DIT que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2026
- CHARGE monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

D25.10.012 : Réponse à M. le Préfet sur le Devenir des syndicats intercommunaux d'électrification en Gironde

M. le Maire informe l'Assemblée d'une délibération du Comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de La Réole (2 rue des Chênes ZA Bois Majou 33124 AILLAS) N °DC 2025-009 du 29/09/2025 en réponse d'un courrier de M. le Préfet de La Région Nouvelle Aquitaine, Préfet de la Gironde du 12/08/2025 sur le Devenir des syndicats intercommunaux d'électrification adressé à M. le Président du SIE DU SUD DE LA REOLE, M. le Président de la Régie du SIE DU SUD DE LA REOLE, Mmes et MM. Les Maires des communes membres du Syndicat.

Il est à noter que ce courrier n'est jamais parvenu en mairie.

M. le Maire donne lecture du courrier de M. le Préfet, ainsi que de la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole et du projet de courrier qui sera envoyé en réponse à M. le Préfet par le SIE Sud-Réole.

M. le Préfet de Région fait part de sa volonté de réengager un processus de rationalisation de l'organisation de la distribution d'énergie en Gironde en recommandant de rationaliser cette compétence à l'échelle départementale.

M. Le Maire indique que le Comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud de La Réole a décidé lors de sa séance du 29/09/2025 :

- de conserver la pleine compétence AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie) au sein du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole et de ne pas opérer son transfert au Syndicat Départemental d'Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) tout en souhaitant maintenir une relation privilégiée avec ce syndicat
- de ne pas envisager de processus de fusion avec les autres régies voisines compétentes en matière d'électricité tout en maintenant des relations d'entraide et de partenariat. M. le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette délibération. Après délibération, le Conseil décide :
- D'apporter son soutien aux décisions prises par le Comité du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud de La Réole dans sa délibération DC-2025-009 du 29/09/2025 ci-dessus exposées

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- De rappeler à M. le Préfet par la présente délibération l'importance de maintenir un service local de proximité d'électricité avec une gouvernance directe au plus près des besoins des Administrés, en capacité d'agir plus efficacement lors d'incidents ou d'intempéries, et d'accompagner nos Administrés et projets territoriaux.

D25.10.013 : Convention d'assistance spécifique aux Collectivités adhérentes au SIPHEM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les collectivités adhérentes peuvent demander au SIPHEM de les assister dans la réalisation des diagnostics énergétiques, de travaux d'amélioration ainsi que le suivi des consommations énergétiques de leur patrimoine. La commune d'Aillas bénéficie de l'accompagnement du SIPHEM pour le projet d'amélioration énergétique des bâtiments mairie/école et du développement des énergies renouvelables.

La convention établie entre les deux parties définit les conventions et modalités d'intervention, les obligations respectives et les conditions particulières. Elle est signée pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction. Concernant les conditions financières, seule la part variable soit 208,50 € /jour reste à la charge de la commune.

Après avoir pris connaissance de la convention, Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE les conditions et modalités d'intervention du SIPHEM
- AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à cette décision.

Informations et questions diverses

- Diverses informations données par Mr le Maire :
 - Installation d'une borne de recharge par la Régie d'Electricité. Coût : 2 500,00 €. Le conseil municipal est favorable.
 - VŒUX du Maire : Vendredi 9 janvier 2026 à 18h30
 - Réunion avec les associations : Vendredi 14 novembre 2025 à 18h30
- Mr GUILLOMON donne des informations sur la réunion de la CDC qui s'est tenue le 25 septembre :
 - Nouveau site internet /Tableau des effectifs /maison de santé de La Réole/Début des travaux de la maison de santé de ST Pierre d'Aurillac.
 - Economie : Des aides ont été accordées à un agriculteur et un viticulteur
 - Chemins de randonnée : Le conseil départemental est prêt à se charger de l'entretien des chemins ruraux
 - PLUi : révision partielle. Enquête publique prévue en Janvier 2026.
- Mme LAULAN donne des informations sur l'assemblée générale de l'APE qui s'est tenue le 3 octobre 2025.
 - Journal municipal : la distribution se fera le week-end du 17 octobre 2025.
- Mr CAZEMAJOU fait état des travaux réalisés par la CdC. Il indique que les travaux de curage de fossés réalisés par l'entreprise TRESAUGUE vont débuter.
- Mr BREAUDEAU donne des informations sur la commission voirie de la CdC qui s'est tenue le 30 septembre 2025.
- Mr LUCBERT demande la pose d'un panneau « céder le passage » route de la Garenne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de NOVEMBRE, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni – salle du Foyer rural – sous la présidence de M. André Marc BARNETT, Maire.

Date de convocation : 30 OCTOBRE 2025

PRESENTS : MM. BARNETT/ BUZOS/ GUILLOMON/ Mme LAULAN/ M. CAZEMAJOU/ MM. COZ/ BREAUDEAU/ Mme DANHEY (arrivée 21h)/ Mr DUPAU/ Mme LOIZELET/ MM. LUCBERT/ MAROT/ Mme MAURIN

ABSENTE : Mme SAÏN

Mme LAULAN est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour :

- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le conseil municipal - Aménagement de l'entrée de bourg RD n°10E-RD n°110 côté Berthez : Choix des entreprises
- Budget 00200 : Délibération modificative N° 4 - Virements de crédits
- Rénovation thermique mairie/école et accessibilité mairie :
 - Lot 7 – Plomberie Chauffage ventilation : Entreprise FONTEYRAUD : Avenant N° 3
- Rénovation thermique mairie/école et accessibilité mairie :
 - Lot 9 – Peinture : Établissement FAU : Avenant N° 1
- Redevance pour occupation du domaine public 2025 par ORANGE (Réseau de Télécommunications)
- Redevance pour occupation du domaine public 2025 par RTE (Réseau de Transport Électrique)
- Informations et questions diverses

M. le Maire demande le rajout du point suivant :

Demande de classement d'une parcelle en Espace Boisé Classé lors de la modification du PLUi

Le conseil municipal accepte le rajout de ce point.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DECISION N°19/2025

DEVIS POUR L'ACHAT DE LIVRES POUR L'ARBRE DE NOEL DE L'ECOLE

Décision prise par le Maire le 13 octobre 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un devis présenté par la société Lire Demain pour l'achat de livres pour l'arbre de Noël de l'école.

Montant du devis : 596,63 € HT / 629,50 € TTC.

DECISION N°20/2025

DEVIS POUR LE BULLETIN MUNICIPAL

Décision prise par le Maire le 14 octobre 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un devis présenté par le groupe Lestrade pour l'impression de 410 exemplaires du bulletin municipal de 52 pages.

Montant du devis : 1050 € HT / 1260 € TTC.

DECISION N°21/2025

DEVIS POUR UN TRANSPORT EN BUS VERS LE CINEMA DE BAZAS

POUR L'ECOLE

Décision prise par le Maire le 30 octobre 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un devis présenté par le groupe ASTT pour le transport en bus de 30 personnes de l'école vers le cinéma de Bazas le 28 novembre 2025.

Montant du devis : 127,27 € HT / 140 € TTC.

D25.11.001 : Aménagement de l'entrée de bourg côté Berthez : choix des entreprises

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les rapports d'analyse des offres des lots 1 et 2 de l'opération « Aménagement de l'entrée de bourg à Aillas / RD n°10E – RD n°110 côté Berthez » réalisés par la maîtrise d'œuvre A Fleur de Terres.

Les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Prix des prestations 40 %
- Valeur technique des prestations 60 %

Ces critères ont fait l'objet d'une analyse par la maîtrise d'œuvre.

Le lot 1 Terrassements, voiries, réseaux divers, traitement de sols a reçu 4 offres (BDB Travaux Publics, CMR, Colas et Eurovia).

L'offre n°8 (entreprise Eurovia) a été retenue, car elle a obtenu la meilleure moyenne entre la note de prix et la note technique, pour un montant de 137 570,40 € HT / 165 084,48 € TTC.

Le lot 2 Plantations a reçu 4 offres (Lafitte Environnement, ID Verde, Technivert, Eurovia).

L'offre n°7 (entreprise Technivert) a été retenue, car elle a obtenu la meilleure moyenne entre la note de prix et la note technique, pour un montant de 43 970,57 € HT / 52 764,68 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- RETIENT les entreprises mentionnées ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ces deux lots.

D25.11.002 Budget communal 2025 -00200 : Délibération modificative N°4- Virements de crédits

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire comptable,

Vu le budget voté le 1^{er} avril 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

ADOPE la délibération modificative N°4 du budget communal 00200 de 2025 portant ajustement des crédits, telle que présentée ci-dessous,

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION FONCTIONNEMENT				
c/65888- Autres charges de gestion courante	-500 €			
c/7391112 : Dégrèvement de taxe d'habitation LV (opération d'ordre mixte dépense)		+ 500 €		
SECTION INVESTISSEMENT				
- Opération 141 – aménagement entrée de bourg c/231 – Immobilisations corporelles en cours (travaux lot 1 et 2)		+ 8 032,01 € + 41 542,03 €		
- Opération 151 – réhabilitation bâtiment mairie c/231 – Immobilisations corporelles en cours	- 49 574,04 € - 4 118,32 €			
- Opération 58 – matériel, mobilier c/2051 – Matériel informatique		+ 4 118,32 €		
- Opération 150 – rénovation thermique mairie/école c/1321 – Subvention DETR				+ 296 530,85 €
c/1641 – Emprunts			- 296 530,85 €	

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D25.11.003 : Travaux de rénovation thermique mairie/école : Avenant N°3 au lot N°7

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avenant au marché de travaux concernant la rénovation thermique mairie/école pour le lot N°7 – Entreprise Fonteyraud

Lot N°7- Plomberie Chauffage Ventilation : Avenant N°3

Montant initial du marché	70 650,00 € HT
Avenant N°1	6 469,00 € HT
Avenant N°2	1 078,00 € HT
Avenant N°3 objet de la délibération	7 920,00 € HT
Nouveau montant du marché	86 117,00 € HT / 103 340,00 € TTC

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur cette proposition.

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec les entreprises en application de la délibération N°D25.06.00101 du 16 juin 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'avenant N°3 tel que décrit ci-dessus
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution dans le cadre des travaux relatifs aux travaux de rénovation thermique mairie/école.

D25.11.004 : Travaux de rénovation thermique mairie/école : Avenant N°1 au lot N°9

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avenant au marché de travaux concernant la rénovation thermique mairie/école pour le lot N°9 – Etablissement Fau :

Lot N°9- Peinture : Avenant N°1

Montant initial du marché	25 222,61 € HT
Avenant N°1 objet de la délibération	10 668,50 € HT
Nouveau montant du marché	35 891,11 € HT / 43 069,33 € TTC

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur cette proposition.

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec les entreprises en application de la délibération N°D25.06.00101 du 16 juin 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'avenant N°1 tel que décrit ci-dessus
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution dans le cadre des travaux relatifs aux travaux de rénovation thermique mairie/école

D25.11.005 : Redevance pour occupation du domaine public 2025 par ORANGE (Réseau de télécommunications)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu le code des postes et télécommunications électroniques, notamment son article L47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir pour 2025 sur les réseaux 2024 :

- 48,65 € par kilomètre et par artère en souterrain : 11,248 km soit 547,22 €
- 64,87 € par kilomètre et par artère en aérien : 14,654 km soit 950,60 €

Le montant de la RODP 2025 pour ORANGE s'élève à 1 497,82 €

- CHARGE monsieur le Maire d'établir un titre de recette d'un montant de 1 497,82 € au compte 7032 du budget 2025.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D25.11.006 : Redevance pour occupation du domaine public 2025 par RTE (Réseau de Transport Electrique)

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier 2025 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française,

Commune d'Aillas : Population : 820 habitants
Redevance 2025 : PR (plafond de la redevance) x 1.5770 € soit : 153 € x 1.5770 € = **241,28 €**
soit à l'euro près : **241,00 €**

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
- APPROUVE le montant de la redevance à 241,00 € pour l'année 2025.

D25.11.007 : Demande de classement d'une parcelle en Espace Boisé Classé lors de la modification du PLUi

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la possibilité lors de la modification du PLUi actuellement en cours de classer certaines parcelles de la commune en Espace Boisé Classé.

L'Espace Boisé Classé (EBC) est un outil de protection pour des boisements, forêts, arbres, haies et plantations à préserver ou à créer (qu'ils relèvent ou non du régime forestier, qu'ils soient enclos ou non et qu'ils soient attenant ou non à des habitations).

Ce classement a pour effets :

- d'interdire tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création de ces boisements,
- d'entraîner le rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement (sauf exceptions)
- et de soumettre à déclaration préalable (DP) les coupes et abattages d'arbres au sein de ces espaces (sauf exceptions).

La parcelle D 1137 au 246 Jean de Videau-Ouest (le long de la RD 9) d'une contenance de 4,12 ha présente des caractéristiques boisées importantes avec notamment la présence de plusieurs chênes anciens, qu'il apparaît être utile de préserver.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE le Maire à demander à la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde de porter sur le document graphique du PLUi, lors de la modification en cours, le classement en EBC de la parcelle D 1137 pour la totalité de sa surface.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Informations et questions diverses

- Première réunion ce jour à 18h sur l'aménagement de la plaine des sports en présence de Fabienne Bignolles, maître d'œuvre.
- Les travaux de Gironde Habitat sont bientôt terminés (livraison prévue fin janvier 2026). Des moisissures sont apparues dans les logements car la VMC n'était pas encore installée ; ils vont être repeints.
- M. Buzos fait un point sur la préparation du 11 novembre.
- M. Guillomon informe le conseil municipal du problème lié à l'instruction par la Communauté de Communes sur plusieurs permis de construire comportant un projet de photovoltaïque. Il a rencontré à ce sujet le Président de la Communauté de Communes avec le Maire. Ils ont également échangé sur la zone artisanale, car la commune n'est pas toujours informée des différents sujets concernant la zone.
- M. Guillomon informe de la candidature pour une borne électrique dans le bourg.
- Le nouveau Sous-Préfet a été rencontré en réunion à la Communauté de Communes et va venir rencontrer les maires des différentes communes.
- Mme Laulan remercie les conseillers municipaux pour la distribution du petit journal. Elle informe de la date du prochain conseil d'école le 6 novembre et remercie les agents techniques pour l'entretien du cimetière qui est très propre.
- M. Cazemajou informe des différents travaux de curage des fossés qui ont été effectués.
- La commission environnement s'est réunie le 29 octobre après-midi, pour une visite du cimetière notamment. Des rosiers grimpants et des petites fleurs seront plantés entre les deux murets des cimetières.
- Une taille des branches basses des arbres sera faite à l'intérieur du bourg, devant l'église et le long de la RD9.
- Il est décidé de peindre la croix couleur rouille.
- Par ailleurs, le SICTOM nous informe que la quantité de déchets verts à ramasser est trop importante : il est nécessaire de réduire le volume et donc les dépôts non autorisés ; pour cela le dépôt doit être clôturé.
- Le bureau de l'association « Lous Camins » a été renouvelé.
- Mme Maurin fait part de son inquiétude sur les différents travaux de Gironde Habitat (Terrain Borde) et demande s'il est possible de prévoir une réunion avec Gironde Habitat. M. le Maire répond que Gironde Habitat est en attente d'un rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France et la mairie sera conviée à cette réunion.
- M. Lucbert demande si le panneau de priorité à droite a été demandé à Janoutic. M. Cazemajou s'en occupe dans les jours prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h36.

NECROLOGIE

- La doyenne d'aillas nous a quitté, Mme CASTEIGT Marie Madeleine, dite Mado, est décédée le 11 Janvier entouré par les siens, à l'âge vénérable de 104 ans.

Une page se tourne, Mado était l'épouse du Dr Jacques CASTEIGT décédé lui en 1978.

- Madame PEYROT Georgette est décédée le 15 janvier 2026 à l'aube des 93 ans.

Qu'elles / ils reposent en paix.

Cérémonie de la fin de la 1ère guerre mondiale

Mardi 11 novembre, aux côtés des anciens combattants, des élu(e)s, des portes drapeaux, des pompiers et JSP, des enseignants et des administrés un moment de recueillement a été fait pour rendre hommage à celles et ceux qui ont donné leur vie pour la France et pour rappeler l'importance de la paix. Merci à toutes les personnes présentes pour leur participation à ce devoir de mémoire partagé.

« Ce 11 novembre, n'est pas qu'un jour férié. C'est un jour pour ne pas oublier que des hommes, des femmes et enfants sont morts pour que nous soyons libres..... »



Un verre a clôturé ce moment à la salle des Fêtes.

Petite info

Dans le dernier petit journal, nous avons fait appel au Bénévolat pour Aider les personnes intéressées à Combler la Fracture Numérique !

Grâce à la générosité d'entre vous, et d'un administré, nous pourrons débuter ces cours gratuits. Nous envisageons de débuter au printemps lorsque la mairie aura réintégré ses locaux. Alors, n'hésitez pas, si vous êtes intéressés, il est toujours temps de vous inscrire au secrétariat de la Mairie.

Ensemble, rendons le numérique accessible à tous.



Merci pour votre solidarité !

Point Travaux

Comme évoqué à plusieurs reprises, les travaux de la mairie et de l'école continuent ci-dessous vous pouvez admirer..



Ancien bureau du secrétariat, du maire et salle du conseil

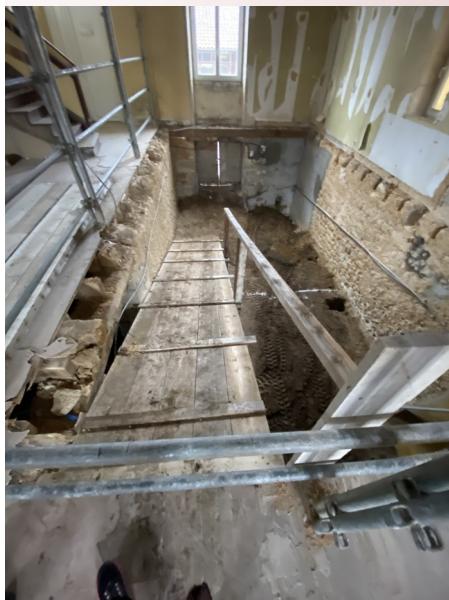
Ancienne salle du conseil

Charpente au dessus de la mairie





Cage ascenseur ancien bureau des professeurs au dessus du bureau des secrétaires



Sous sol de l'ancien bureau du maire. vue de la cave au grenier, cage ascenseur ancien bureau du maire



Isolation en bardage de la garderie, cantine et la classe de maitresse Séverine (PS-MS)

Noel à l'école

Le père noël est passé faire un tour le vendredi 19 décembre dans notre école maternelle et primaire.

Il a apporté à chaque enfant un livre, un petit goûter et des chocolats confectionnés par l'Epicolette.

Accueilli par de grands sourires ce moment magique a illuminé l'après midi des petits et des grands !...



LA VIE COMMUNALE

Bibliothèque

On vous en rappelle les plages d'ouverture :
Lundi de 16 h 00 à 18 h 00, **Mercredi de 10h30 à 11h30**
et le Samedi de 10 h 30 à 12 h 00

Belles réussites pour l'animation du trimestre de rentré de votre bibliothèque. Cette animation a été annoncée par un flyer distribué dans les cahiers de liaison des élèves de l'école, une annonce via Intramuros et le Facebook de la mairie.

Cette lisibilité par les familles des enfants d'Aillas est un élément essentiel de leur succès. (Deux enfants avec les mères venaient de Bernos)

Halloween : Il y avait 18 enfants présents avec 8 parents accompagnateurs et désormais 4 bénévoles : - Marié Wainstein - Corinne Guichard - Gianni Oldani et Paul Maurin



Les 55 m² de la bibliothèque ne suffisent plus pour accueillir confortablement tous nos jeunes participants.

Aussi, nous avions fait le choix d'une jauge de 10 enfants avec inscription préalable pour cette manifestation que nous n'avons pas pu tenir au regard de son succès.

Cette année pas d'animation à Noël, mais nous préparons une animation autour de jeux mathématiques qui se déroulera au premier trimestre.

Surveillez donc ces carnets car la prochaine animation se fera certainement pour Pâques... et inscrivez vos enfants rapidement.

“ Nouveauté en ce début d'année avec l'élargissement des plages d'ouverture de notre médiathèque au **mercredi matin**. En effet, elle sera ouverte sous la responsabilité de Carine en charge de l'agence postale de 10h30 à 11h30 désormais chaque mercredi.

Merci à monsieur le maire de mettre à notre disposition cette salariée pour vous faciliter l'accès ainsi qu'aux enfants, la médiathèque du village”.

“Par ailleurs le lundi entre 17 et 18h les bénévoles de la bibliothèque proposent un soutien scolaire pour les enfants de la garderie qui le souhaitent en attendant la venue de leur parent. Nous limitons à trois, quatre enfants”.

Les Bénévoles.

ELECTIONS MUNICIPALES

- L'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 4 février 2026 en ligne et jusqu'au **6 février 2026 en Mairie**.
- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne (via le répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE).
- L'inscription peut se faire en ligne ou en mairie.

Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public.

Les nouvelles règles électorales.

Le scrutin municipal a changé il s'agit maintenant d'un scrutin par liste avec alternance homme femme soit :

le Maire, 7 femmes et 7 hommes égal à 15 membres.

Le panachage est interdit, toute rature ou inscription sur le bulletin entraînera sa nullité. Vous pouvez voter Blanc.

La liste élue devra obtenir la majorité des suffrages exprimés. Si plusieurs listes, celle qui est en tête obtiennent la majorité des sièges puis la répartition se fait ensuite au prorata du nombre de voix.

Résidence Claude Joseph

Courant février, les nouveaux habitants de la résidence intégreront leur logement ...



LA VIE ASSOCIATIVE

MAM Les P'tits de Montmartre

La MAM Les P'tits de Montmartre a eu le plaisir d'organiser son traditionnel goûter de Noël en compagnie des parents et des enfants.

Ce moment convivial a permis de partager un temps d'échange et de fête dans une ambiance chaleureuse et bienveillante.

Les enfants ont également eu la joie de recevoir la visite du Père Noël, venu distribuer sourires et petites surprises, pour le plus grand bonheur des petits... et des grands !

Un grand merci aux familles pour leur présence et leur confiance.

Avec l'arrivée d'une nouvelle assistante maternelle, des places sont désormais disponibles au sein de notre MAM.



Label Troup'

Toute la troupe se joint à moi pour vous souhaiter ses meilleurs vœux et surtout la santé pour cette nouvelle année.

L'Assemblée Générale a eu lieu jeudi 15 janvier au club house, merci aux personnes qui étaient présente.

Après avoir présenté le bilan, un moment convivial a été partagé autour d'un verre et de la galette des rois

Nous vous donnons rendez-vous pour notre représentation annuelle le **samedi 25 avril 2026**.

N'hésitez pas à venir partager ce moment avec nous à la salle des fêtes.

Bonne humeur et fou rire seront au rendez vous.

La présidente.

LA VIE ASSOCIATIVE

A.P.E. : Association des Parents d'Elèves

Trombinoscope
NOUVEAU BUREAU DE L'APE
2025-2026

Mathilde VAGNER
Présidente
06.55.58.52.46

Nicolas COLNET
Trésorier

Céline MATHIAUD-FAM
Secrétaire

Jade CASTAING
Vice secrétaire

Halloween

Samedi 08 novembre, L'Association des Parents d'Elèves d'Aillas avait organisé une après-midi jeux.

Dès 15h, les enfants ont pu profiter de divers jeux comme 'la zombie danse' ou encore 'la course d'araignée'... et frissonner dans 'le tunnel de la peur'. A 17h30, il était temps de partir en chasse, mais attention aux habitants du bourg qui ont super bien joué le jeu, petite frayeur garantie.

Après une récolte impressionnante, un retour gourmand attendait tous ceux qui voulaient rester à un apéritif participatif. Chacun avait amené de délicieux plats qui firent le régal des petits et des grands.

L'Ape souhaite remercier tous les parents qui ont participé à cet évènement ainsi que les habitants du bourg qui sont présents pour nos enfants. Merci aussi à la mairie d'Aillas qui nous permet d'user de ses infrastructures pour le plaisir des petits.

Si vous souhaitez nous contacter, ape.aillas@outlook.fr

A très bientôt au Marché de Noël.





Le Marché de Noël de l'Ape d'Aillas

Comme chaque année, l'Ape d'Aillas a organisé un marché de Noël le vendredi 12 décembre à la salle des fêtes communale. Ouvert dès 15 h 30, c'est à 16 h, autour d'un grand sapin décoré que les enfants de l'école d'Aillas ont offert un concert de chants de Noël à l'assistance ravie. Une visite surprise du Père-Noël a ensuite surpris tous les enfants.

Le temps de déambuler autour des artistes, artisans et vendeurs de douceurs présents qu'il était venu le moment de sortir les lampions et de remettre les manteaux. A 18h, c'est au son de la Lyre Aillaise que nous avons déambulé dans le bourg d'Aillas avant de revenir nous émerveiller et rire du spectacle de Magie offert par l'Ape, à 19h. Le marché s'est terminé tranquillement, à la suite du spectacle, autour de chocolat chaud, punch et vin chaud.

Un grand Merci, de la part de nombreux parents, aux enseignants qui ont pris le temps d'enseigner des chants à nos enfants, spécialement pour le Marché de Noël.

Nous tenons particulièrement à remercier les parents/amis qui ont pu venir donner un coup de main pour la décoration de la salle et à la préparation de sablés et boissons vendus aux bénéfices des enfants de l'école.

Merci aussi à la Mairie d'Aillas et à l'Epicolette qui soutiennent toujours les événements proposés ainsi qu'à l'Amicale des Pompiers pour leur présence.

Nous espérons que chacun a pu trouver un moment de joie et de partage lors de cet après-midi et terminer l'année sur de bons moments.

Nous espérons vous compter aussi nombreux lors de nos prochains événements, à bientôt et Bonne Année. L'équipe de l'Association des Parents d'Elèves d'Aillas.

ape.aillas@outlook.fr



LA VIE ASSOCIATIVE

BALADE AILLASSAISE

Samedi 29 octobre, notre association a organisé la marche du Téléthon. A mi-parcours, étape incontournable dans la cabane de Bernard et Aline (merci pour leur accueil) pour déguster gâteaux maison, café et chocolat au lait.



Cette manifestation s'est terminée par un repas dans la salle des fêtes, préparé par le Cercle. Le bureau remercie la Mairie, les associations et les généreux donateurs qui ont participé soit pour les lots du loto TELETHON organisé par Savignac, soit par des chèques qui ont été reversés à l'AFM TELETHON.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2026 et prenez bien soin de vous. "Baladement votre".

Pour information, l'assemblée générale sera le mardi 17 mars à 18 h 30.



AILLAS GYMNASTIQUE LOISIRS

Le club Aillas Gymnastique Loisirs propose des activités sportives pour le bien-être, la détente et la bonne humeur. Ouvert à tous les niveaux, chacun peut bouger à son rythme dans une ambiance conviviale et sans esprit de compétition.



L'assemblée générale du mercredi **19 novembre 2025** a été l'occasion de faire le point sur l'année écoulée et préparer les projets à venir. Nous avons clôturé celle-ci par une auberge espagnole.



Notre dernier cours été sous le thème de noël, nous vous souhaitons de Bonnes Fêtes de fin d'année et vous disons à l'année prochaine.



N'hésitez pas à venir faire un essai pour découvrir le club, pour partager un moment sportif en toute convivialité, les inscriptions sont toujours ouvertes.

Amicale des Pompiers

« Comme à notre habitude nous étions présents lors de la cérémonie du 11 novembre afin de rendre hommage à nos ainés.

Nous tenons également à remercier, par ces quelques mots, tous les habitants d'Aillas et Labescau pour l'accueil chaleureux que vous nous avez accordé lors de nos tournées calendrier 2026.

L'amicale des sapeurs-pompiers d'Aillas, vous souhaite pour 2026 tous nos vœux de bonheur et santé ».



Jeunes Sapeurs Pompiers J.S.P.

Samedi 6 décembre 2025, c'était le téléthon à Grignols.

Les jeunes sapeurs pompiers de Grignols / Aillas ont réalisé des démonstrations d'établissement de tuyaux, et aussi avec le matériel de LSPCC (Lot de Sauvetage et de Protection contre les chutes)



Ils participeront au Cross départemental des Sapeurs Pompiers le **31/01/2026** à Eysines ainsi qu'au PSPP (Parcours Sportif Sapeurs Pompiers)

LA VIE ASSOCIATIVE



La Lyre Aillassaise

Concert Ste Cécile 2025



Chaque harmonie musicale éprouve un énorme bonheur à honorer chaque fin d'année, la Patronne des musiciens : **Sainte Cécile**.

A Aillas, c'est le samedi 6 Décembre 2025 que La Lyre Aillassaise a organisé son concert dans notre belle église.

Les musiciens, dirigés par leur Cheffe, Manon Le Riche, ont offert une magnifique prestation musicale. La diversité des morceaux interprétés a conquis un public venu nombreux.

La soirée s'est poursuivie par le traditionnel repas, servi par notre traiteur local, Jérôme Crouzet, dans la salle des fêtes d'Aillas.

Dans une ambiance festive et conviviale, ladite soirée s'est terminée fort tard ! ...

Que du bonheur



Le bureau de la Lyre Aillassaise tient à remercier :

La municipalité d'Aillas, les sponsors, le secteur paroissial du Langonnais, les membres Honoraire, les Bénévoles, le public.

Dans le prochain Bulletin Municipal nous vous communiquerons les dates des différentes manifestations que nous organiserons en 2026.

Bien musicalement



LA VIE ASSOCIATIVE

Cœur de Lou

Vendredi 5 décembre, Cœur de Lou a organisé une soirée pour remercier l'ensemble des partenaires, donateurs et bénévoles qui ont apporté leur soutien à l'association en 2025. L'occasion également de revenir sur les actions réalisées et les projets à venir. Un moment d'échanges et de partages sous le signe de la convivialité.



LA SOIREE COEUR DE LOU, POUR MONTRER
NOTRE RECONNAISSANCE À CEUX QUI
NOUS SOUTIENNENT.

Merci

La distribution des cadeaux de Noël : Le 25 décembre au matin, comme tous les ans depuis sa création, Cœur de Lou a enfilé son costume de Noël pour une distribution de cadeaux de Noël spéciale au sein des services réanimation et soins continus et oncologie pédiatrique de l'hôpital des enfants de Bordeaux. Un cadeau a été offert à chaque enfant hospitalisé.

Parce que chaque enfant a droit à son Noël, Cœur de Lou est là chaque année pour leur apporter un peu de magie et de douceur de Noël. A vos agendas! Cœur de Lou vous donne rendez-vous samedi 20 juin 2026 pour la Randonnée nocturne gourmande et le samedi 22 Août 2026 pour la 10ème édition du Loulouday.



LOUS CAMINS DE LA BASSANE

Tous les membres de Lous Camins de La Bassane se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et tous une « Excellente Nouvelle Année et surtout une Bonne Santé. »

Durant cet hiver, des travaux ont eu lieu au local de l'association.

On a assaini le tour du bâtiment, fait des tranchées pour amener les réseaux, et aussi coulé une dalle à l'intérieur. Les menuiseries ont elles aussi pris un bon coup de jeune. Il reste à finir de les teinter.

Je remercie énormément toutes les personnes qui ont données de leur temps et qui ont permis toutes ces réalisations.



L'édition 2026 de La TransAillassaise se déroulera le Dimanche 12 Avril.

Vendredi 16 Janvier nous avions conviés tous les bénévoles à partager la galette des rois et ainsi se réunir afin de faire le point sur toutes les forces en présence pour organiser et encadrer au mieux notre manifestation. ***Si des personnes supplémentaires veulent rejoindre l'aventure, elles seront les bienvenues.***

La soirée de présentation aux sponsors et propriétaires se déroulera le **Vendredi 13 Mars à 19 h** à la salle des fêtes, un apéritif dinatoire leur sera servi afin de les remercier de leur confiance et la grande aide qu'ils nous apportent pour mener à bien cet événement.

Lous Camins.

Au programme de cette **TransAllassaise 2026** :

Petite nouveauté :

- | | | | |
|--------------------------------|-------|--------------------|-------|
| - Trail des minots : | 500 m | - 950 m | |
| - Trail des Châteaux : | 10 km | - Trail Henry IV : | 23 km |
| - Marche de La Bassane : 10 km | | | |

Le midi, tout le monde pourra se restaurer avec un repas servi par Jérôme et toute son équipe du restaurant Le Cercle.

En espérant vous voir très nombreux le 12 Avril sur la plaine des sports à Aillas...



Réveillon de la St Sylvestre

Une fois de plus, Lous Pétanquayres d'Aillas, a organisé le réveillon et tout s'est bien déroulé et dans une bonne ambiance.

Nous remercions les personnes présentes, le traiteur « AJAS » qui nous a régalé, JBC Animations pour l'animation, ainsi que les bénévoles qui nous ont considérablement aidé.

Nous vous souhaitons une bonne et Heureuse Année 2026 et surtout la SANTE.

BONNE
ANNEE



2026



Les Associations d'Aillas

ABC Aillas Billard Club : LABAT Jean Paul	06.82.84.92.54
ACCA Chasseurs : LESCUYER Sébastien	06.75.89.11.75.
ADMR Aillas Landes Girondines : Aide à la Personne	05.56.25.63.29.
ADRA Retraités Agricoles : J. François LACAMPAGNE	06.74.44.46.63
AILLAS Pool Billard : Fred	06 86 64 04 86.
AILLAS Gym Loisirs : Karine BIGNOLLES SORBIE	06.70.46.44.26.
AMICALE DES POMPIERS : CAZEMAJOU Thierry	06.78.07.13.08.
APE Ecole Aillas Asso Parents d'Elèves de l'Ecole : Mathilde VAGNER	06.33.38.32.46.
BALADE AILLASSAISE : Balade / Marche LE BRIS Françoise	06.73.29.30.88.
Belleveillance Franck NAUDIN	06.64.52.10.32.
CLUB DES AINES « LOUS D'AILLAS » LEGLISE Michel	05.56.65.43.33.
COEUR DE LOU : CROZET Manu	06.82.32.60.18.
COOPERATIVE SCOLAIRE : Mme MONIEZ Activités scolaires	05.56.65.32.31.
Comité ST JEAN : Chantal DANEY	07.89.34.34.43
FCPA : Football Club Pays Aurossais LAURENT Jérôme	06.84.77.01.30.
L'ARRIVEE DE LA TRANSHUMANCE : SAIN Bernard	06.09.98.36.21
LABEL TROUP' : Chantal DANEY	07.89.34.34.43
LOUS PETANQUAYRES D'AILLAS : Pétanque LAULAN Thierry	06.83.57.61.71.
LUMIERE ET PASSION : Atelier Vitrail SICHEL Corine	05.56.65.38.45.
LYRE AILLASSAISE : Musique BEZOS Serge	06.08.56.64.67
LOUS CAMINS DE LA BASSANE : Philippe PAILLAUGUE	07.88.75.04.08
MAM les P'tits de Montmartre : Camille LOIZELET	06.61.02.09.86.
RCA Rugby Club Aillaissais Lucas FAGA	06.66.46.78.16.
TENNIS Aillas : Dominique MAURIN Ou Epicolette	06.11.91.60.14. 05.56.65.72.95

Petit rappel des Manifestations

Janvier 2026

30/01 Club des Ainés Petit Loto

Février 2026

06/02 APE Carnaval

12/02 AG Comité St Jean

15/02 Club des Ainés A.G. 12 h 00

27/02 Club des Ainés Petit loto

Mars 2026

01/03 **ACCA** Repas

13/03 **LOUS CAMINS**

Soirée Sponsors

15/03 Foyer Elections 1er Tour

17/03 **Balade Aillaissaise** A.G.

22/03 Foyer Elections 2ème Tour

27/03 **Club des Ainés** Petit loto

29/03 **APE** Chasse aux œufs

Avril 2026

05/04 **ACCA**

1er Concours de Pêche

12/04 **LOUS CAMINS** « Trail »

19/04 **ACCA**

2ème Concours de Pêche

24/04 **Club des Ainés** Petit loto

25/04 Label'Troup Soirée Théâtre

Mai 2026

02/05 **LOUS PETANQUAYRES**

Reprise Pétanque

29/05 **Club des Ainés** Petit loto

Il est demandé à chaque Présidente, Président d'Association, dès les manifestations passées de transmettre les articles et photos à l'adresse mail suivante :
aillas.bulletinmunicipal@gmail.com

INFOS PRATIQUES

MEDECINE GENERALE En cas d'urgence vitaleappelez le 15 ou le 18	Dr Anne BARNETT Dr Soana EHSTER Dr Alizée LAFFARGUE Pour le service de garde la semaine de 20 h 00 à 22 h 00 et le Samedi et le Dimanche de 8 h 00 à 22 h 00 Possibilité de prendre rdv par internet : cabinetmedical-aillas.fr	05.56.65.30.78. Contacter le 05.56.61.21.61
INFIRMIERS LIBERAUX	Elise PLAT - Hélène GOURGUES - Séverine LEVEQUE -	05.56.65.31.04
KINESITHERAPEUTES	Marie LANNELONGUE 06.04.53.71.16. Mathieu DUFFOUR Pierre BRUN	09.67.00.79.84. 06.73.60.63.39. 06.42.37.47.11.
DIETETICIENNE DIETETICIENNE NUTRICIONNISTE OSTHEOPATHE PSYCHOLOGUE REFLEXOLOGUE PLANTAIRE	Pauline ROY Mathilde POREE Mylène FAUQUE Sana MANAD Christine DEL PINO Franck NAUDIN Laure DE MARCHI	06.78.81.39.25. 06.30.27.79.24. 06.22.75.08.83. 06.77.97.53.57. 06.24.41.15.27. 06.64.52.10.32. 06.82.26.15.66.
HOPITAL DE LANGON	Standard 05.56.76.57.57. Urgences 05.56.76.57.30.	URGENCES APPELER LE 15
CENTRE ANTI POISON		05.56.96.40.80.
ADMR D'Aillas Landes Girondines	Bureau ouvert le matin de 9 h à 12 h et l'après midi Sur rdv	05.56.25.63.29.
POMPIERS	Urgences Administratif	18 / 112 05.56.25.50.27.
GENDARMERIE URGENCES 17	BRIGADE DE LA REOLE Administratif	05.56.71.70.80.
CHRYSLIDES 47	STOP AUX VIOLENCES CONJUGALES EDUCATION A LA NON-VIOLENCE	06.48.05.31.96.
MAIRIE Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30	Monique POLL / Cathy MEYNARD-DUFFOUR Annabelle SHERIFFS Et le Vendredi de 14 h à 19 h Fermé le Mercredi	05.56.65.31.72. aillas2@wanadoo.fr
AGENCE POSTALE Carine PEYROT	Mardi au Samedi de 9 h 00 à 12 h 00	09.75.89.19.50.
GROUPE SCOLAIRE	Mme MONIEZ Séverine	05.56.65.32.31.
APEFEM démarches administratives	apefem-franceservices@orange.fr	07.72.29.39.22
Médiathèque Intercommunale	Permanence les lundis 16 à 18 h Et Samedi 10 h30 à 12 h 00	09.75.89.19.50.
CULTE	Charles BRUET / Jean MAUREL Sacristaine Pierrette COUTHURES	05.57.36.41.53. 05.56.65.31.63.
REGIE ELECTRICITE DU SUD	DE LA REOLE	05.56.71.04.50.
VEOLIA		05.61.80.09.02.
SICTOM SUD GIRONDE	Z.I. DUMES à LANGON Lundi de 9 h à 17 h 30 Du Mardi au Vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 et le Samedi 9 h 30 à 16 h 00	05.56.62.36.03.
Déchets Verts	Contacter la Mairie	05.56.65.31.72.
COMMUNAUTE DE COMMUNES Services site de LA REOLE 3 rue Jules Ferry	DU REOLAIS EN SUD GIRONDE Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 Lundi et Mercredi de 13 h 30 à 18 h 30 Les autres jours de 13 h 30 à 17 h 00	05.56.71.71.55.
Services site d'AILLAS 45 Route de La Réole	Services Techniques	05.56.71.36.44.
Syndicat de Transport de Corps	Se renseigner à la Mairie	05.56.65.31.72.